

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 05090

Numéro SIREN : 919 339 689

Nom ou dénomination : S.A.M.B.

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 21768

LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ
(article R. 123-110 du Code de commerce)

Le soussigné Steve BILLIET,

Demeurant 17 Avenue du MUSCAT, Résidence Saint Martin, Bâtiment E, Porte 3, Etage 3,
34 110 FRONTIGNAN,

Agissant en qualité de gérant de la société S.A.M.B., société à responsabilité limitée au
capital de 106 000 €uros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE
METROPOLE sous le numéro 919 339 689,

Déclare et atteste que le siège social de la société S.A.M.B. est fixé depuis l'origine 20
Impasse Lumière, 59150 WATTRELOS, sans aucun transfert jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
A FRONTIGNAN
Le 10 novembre 2023

Steve BILLIET
Gérant



S.A.M.B.
Société à responsabilité limitée
au capital de 106 000 €uros
Siège social : 20 Impasse Lumière
59150 WATTRELOS
919 339 689 RCS LILLE METROPOLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix novembre,
A dix-huit heures,

Monsieur Steve BILLIET,
Demeurant 17 Avenue du MUSCAT, Résidence Saint Martin, Bâtiment E, Porte 3, Etage 3, 34 110
FRONTIGNAN

Propriétaire de la totalité des 106 000 parts sociales de 1 €uro composant le capital social de la
société S.A.M.B.,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 20 Impasse Lumière, 59150 WATTRELOS au 17 Avenue du MUSCAT, Résidence Saint Martin, Bâtiment E, Porte 3, Etage 3, 34 110 FRONTIGNAN à compter du 10 novembre 2023 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 17 Avenue du MUSCAT, Résidence Saint Martin, Bâtiment E, Porte 3, Etage 3, 34 110 FRONTIGNAN.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le gérant et associé unique
Steve BILLIET

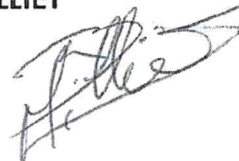
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Billiet', written over a horizontal line.

S.A.M.B.
Société à responsabilité limitée au capital de 106 000 €uros
Siège social : 17 Avenue du MUSCAT
Résidence SAINT MARTIN
Bâtiment E, Porte 3, Etage 3
34 110 FRONTIGNAN
919 339 689 RCS MONTPELLIER

Certifiés conformes

Le gérant

Steve BILLIET



STATUTS MIS A JOUR EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2023

« Transfert du siège social »

Monsieur BILLIET Steve, associé unique,

Marié à Madame TALBOT Angélique, née le 29/11/1985 à Tourcoing, de nationalité Française, sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à le 13/02/2010,

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

STATUTS

ARTICLE 1 - FORME

La Société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet :

- Le contrôle, la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières ou immobilières. - L'animation, administration et direction de toutes sociétés filiales,
- La gestion de ces titres et droits sociaux,
- Toutes activités de prestations de services, notamment comptables, administratifs, commerciaux, techniques et toutes études liées à toutes opérations de croissance externe,
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : **S.A.M.B.**

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **17 Avenue du MUSCAT, Résidence Saint Martin, Bâtiment E, Porte 3, Etage 3, 34 110 FRONTIGNAN.**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

_ Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 1 000 €uros représentant des apports en numéraire.

_ Suivant décision de l'associé unique en date du 5 octobre 2022, le capital social a été augmenté de 105 000 €uros au moyen de l'apport effectué par Monsieur Steve BILLIET de 70 parts sociales de 100 €uros chacune de valeur nominale de la société C.R.T. CREER - RENOVER - TRANSFORMER, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €uros, dont le siège social se situe Lot A, Rue Cesaria EVORA, 59 200 TOURCOING, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 820 936 425, évalué à 105 000 €uros."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à cent six mille €uros (106 000 €uros).

Il est divisé en 106 000 parts sociales de 1 €uro chacune, entièrement libérées, et attribuées en totalité à Monsieur Steve BILLIET, associé unique.

ARTICLE 8 - GÉRANCE

La Société est gérée par son associé unique, Monsieur Steve BILLIET.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2023.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

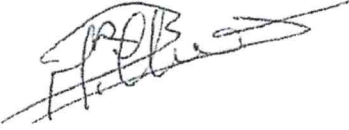
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à WATTRELOS

Le 7 septembre 2022

En 4 exemplaires originaux

Associé unique signataire des statuts

Billet Steve


ANNEXE

ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SARL S.A.M.B. EN FORMATION

Ouverture d'un compte bancaire -

Paiement des frais de Greffe

Publication dans un journal d'annonces légales